

Commune de POULIGNEY-LUSANS

L'an deux mil QUINZE, le 27 mars, à 20h30, le Conseil municipal de la commune de Pouligney-Lusans s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 19 mars 2015, sous la présidence de M. HERANNEY François, Maire, pour une session ordinaire.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code des Communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame ALBANESI Hélène a accepté les fonctions de secrétaire de séance.

Présents : Mesdames Hélène ALBANESI, Sonia BORNE, Marie MORVAN, Patricia SIKORA ; Messieurs Benjamin BARBIER, Philippe BONNOT, Didier EPAILLY, Thierry HENRY, François HERANNEY, Alain MAZOYER, Claude MESNIER, Christian VAUTHEROT.

Excusés : Madame Nathalie BARDAUX. Messieurs Jean-Marie BRAHIER et Yannick DEBOUCHE

Ordre du jour :

- ◆ Vote des taux des contributions directes
- ◆ Vote du budget principal et des budgets annexes pour 2015
- ◆ Vote des indemnités des élus pour 2015
- ◆ Présentation du PEDT
- ◆ Questions diverses :
 - France Alzheimer : courrier
 - Le point sur la préparation du vide grenier
 - Feuille d'informations municipales d'avril à préparer
 - Commission de pilotage des rythmes scolaires
 - Date de la prochaine réunion

Les membres présents du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 9 mars 2015.

2015-19 : Vote des taux des contributions directes

Le maire propose au conseil municipal de fixer les taux des contributions directes pour 2015.

Vu l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015 et après délibération, le conseil municipal fixe, à l'unanimité, les taux d'imposition communaux suivants **pour l'année 2015**, sans leur appliquer d'augmentation.

	<i>Taux 2014</i>	<i>Taux votés pour l'année 2015</i>
Taxe d'habitation	14.96	14.96
Foncier bâti	9.67	9.67
Foncier non bâti	9.07	9.07
CFE	17.74	17.74

2015-20 : Vote du budget principal pour l'année 2015

Le budget primitif du budget communal de l'année 2015 est présenté au conseil municipal, avec reprise des résultats de l'exercice 2014, après vote du compte administratif 2014.

Ce budget a été présenté à la commission de finances le 18 mars 2015. Chaque conseiller dispose d'un document détaillé par article et d'une analyse de ce budget. Il fait apparaître l'équilibre suivant :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	543 722.00	632 048.00	88 326.00
Investissement	423 757.50	423 757.50	0.00
Total	967 479.50	1 055 805.50	88 326.00

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal, approuvent à l'unanimité, le budget primitif du budget communal 2015, tel que présenté, voté au niveau du chapitre pour les deux sections.

2015-21 : Vote du budget forêt pour l'année 2015

Le budget primitif du budget FORET de l'année 2015 est présenté au conseil municipal, avec reprise des résultats de l'exercice 2014, après vote du compte administratif 2014.

Ce budget a été présenté à la commission de finances le 18 mars 2015. Chaque conseiller dispose d'un document détaillé par article et d'une analyse de ce budget. Il fait apparaître l'équilibre suivant :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	76 563.59	126 048.00	49 484.41
Investissement	44 815.59	44 815.59	0.00
Total	121 379.18	170 863.59	49 484.41

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal, approuvent, à l'unanimité, le budget primitif du budget FORET 2015, tel que présenté, voté au niveau du chapitre pour les deux sections.

2015-22 : Vote du budget assainissement pour l'année 2015

Le budget primitif du budget ASSAINISSEMENT de l'année 2015 est présenté au conseil municipal, avec reprise des résultats de l'exercice 2014, après vote du compte administratif 2014.

Ce budget a été présenté à la commission de finances le 18 mars 2015. Chaque conseiller dispose d'un document détaillé par article et d'une analyse de ce budget. Il fait apparaître l'équilibre suivant :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Exploitation	29 077.00	80 340.59	51 263.59
Investissement	712 341.41	712 341.41	0.00
Total	741 418.41	792 682.00	51 263.59

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal, approuvent, à l'unanimité, le budget primitif du budget ASSAINISSEMENT 2015, tel que présenté, voté au niveau du chapitre pour les deux sections.

2015-23 : Vote du budget eau pour l'année 2015

Le budget primitif du budget ASSAINISSEMENT de l'année 2015 est présenté au conseil municipal, avec reprise des résultats de l'exercice 2014, après vote du compte administratif 2014.

Ce budget a été présenté à la commission de finances le 18 mars 2015. Chaque conseiller dispose d'un document détaillé par article et d'une analyse de ce budget. Il fait apparaître l'équilibre suivant :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Exploitation	29 077.00	80 340.59	51 263.59
Investissement	712 341.41	712 341.41	0.00
Total	741 418.41	792 682.00	51 263.59

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal, approuvent, à l'unanimité, le budget primitif du budget ASSAINISSEMENT 2015, tel que présenté, voté au niveau du chapitre pour les deux sections.

2015-24 : Vote des indemnités des élus pour 2015

Le maire expose les dispositions concernant les indemnités de fonction propres au maire :

En l'absence d'une décision explicite du Conseil Municipal, l'indemnité du maire sera versée par le comptable au taux maximal (loi du 27/02/2002 relative à la démocratie de proximité) étant précisé que les indemnités seront liquidées à compter de la date d'entrée en fonction du maire. **Seule une décision expresse formulée par le conseil municipal peut diminuer le niveau de cette indemnité.**

Le maire délégué, visé à l'article L.2113-13, perçoit l'indemnité correspondant à l'exercice effectif de ses fonctions de maire, fixée en fonction de la population de la commune associée.

Concernant les adjoints, le maire donne par arrêté municipal les délégations suivantes :

Premier adjoint : Travaux d'urbanisme, réseaux, voirie. Responsable des bâtiments communaux. Relations avec l'ONF.

Deuxième adjoint : Relations entre les associations culturelles et sportives et la municipalité. Responsable des publications municipales.

En conséquence, le maire propose de se prononcer sur l'octroi des indemnités de fonction **des élus selon tableau ci-dessous :**

	Pourcentage maximal pouvant être attribué	Montant maximal	Pourcentage anciennement attribué depuis 2009	Montant de l'indemnité brute anciennement attribuée
Maire	31	1178.46 €	14.40	547.41 €
Maire délégué	17	646.25 €	7.40	281.30 €
1 ^{er} adjoint	8,25	313.62 €	5.40	205.27 €
2 ^{ème} adjoint	8,25	313.62 €	4.40	167.26 €

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants ;

Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonction aux adjoints au Maire,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, de maire délégué de la commune associée de LUSANS et d'adjoints au maire, calculé sur un pourcentage de l'indice majoré 1015.

	Pourcentage	Montant
Maire	14.40	547.41
Maire délégué	7.40	281.30
1 ^{er} adjoint	5.40	205.27
2 ^{ème} adjoint	4.40	167.26

Présentation du PEDT

Le projet Educatif Territorial est présenté par Monsieur Alain Mazoyer.

Ce document de 70 pages sera présenté à l'Inspection Académique et aux services de l'Etat (DDCSPP) pour signature entre Le Maire de la commune et Le Préfet après validation des autorités pour une durée de trois ans.

Une version raccourcie est présentée à l'ensemble des membres du conseil municipal présents.

Ce PEDT est un outil de collaboration locale entre tous les partenaires liés à l'éducation. Les priorités et les objectifs sont définis puis on analyse les ressources.

Un cahier des charges est élaboré.

Un comité de pilotage a été choisi (Maire / parents d'élèves). Il a travaillé sur la mise en place des activités à proposer aux élèves.

La Caisse d'Allocations Familiales accompagne ce projet éducatif territorial.

Les conditions d'accueil sont respectées.

Le financement : 50€/an/élève + 40€/an/élève de Dotation de Solidarité Rurale (DSR) + aide de la CAF.

Ce document est important car, une fois validé par les autorités, il permettra de pérenniser le financement nécessaire.

La commune de Pouligney-Lusans suivra ce Projet Educatif Territorial chaque année et y apportera les changements nécessaires si besoin.

Les membres du conseil municipal présents approuvent, à l'unanimité, le Projet Educatif Territorial de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

- **France Alzheimer** : Un courrier reçu le 18 février 2015 est lu au conseil municipal. Il concerne une demande d'aide financière à l'association France Alzheimer Franche-Comté. Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette demande en précisant que le soutien est prioritairement donné aux associations locales.
- **Le point sur la préparation du vide grenier** : Plus de 500 mètres linéaires demandés à ce jour par les inscriptions reçues. Une prochaine réunion est fixée le 9 avril pour l'organisation de la journée.
- **Feuille d'informations municipales d'avril à préparer** : La commission se réunira le mardi 7 avril 2015 à 20h00 dans la salle de réunion à côté du secrétariat.
- **Commission de pilotage des rythmes scolaires** : La commission se réunira le jeudi 9 avril 2015 à 18h00 dans la salle de réunion à côté du secrétariat.
- **Date de la prochaine réunion** : Lundi 18 mai 2015

- **Location salle des associations** : Une administrée de la commune demande la possibilité d'utiliser la salle des associations pour pratiquer une activité de bien-être. L'activité proposée est à but lucratif. Le conseil municipal proposera une convention avec prix à fixer pour la location de la salle des associations.
- **Travaux Rue du Puy** : Deux écluses seront posées prochainement. Une intervention sera réalisée par l'entreprise SAULNIER TP pour le déversoir d'orage à relier à la future station d'épuration.
- **Nouvelle Station d'épuration** : Les travaux vont débuter en mai et les réseaux en septembre.
- **Travaux d'eau Chemin du Château** : Ces travaux sont prévus au budget 2015. Une entreprise avait réalisé un chiffrage en 2014 pour le dossier de subvention. Le montant a été repris comme base au budget 2015. Une consultation auprès de quatre entreprises a été effectuée. Les propositions reçues sont très largement supérieures au budget prévu. Un maître d'œuvre indépendant viendra réaliser un métré et de nouvelles entreprises seront consultées.
- **ONF** : Des travaux d'abattage d'un arbre vers la station de pompage ont commencé. Un problème technique oblige l'entreprise à poursuivre les travaux la semaine prochaine.
- **Aménagement forêt Lusans** : L'ONF organise une réunion de présentation de cet aménagement le 23 avril 2015 à 20h à la mairie de Lusans.

La séance est levée à 23h05.

RÉCAPITULATIF :

Délibérations :

<u>2015-19 : Vote des taux des contributions directes</u>
<u>2015-20 : Vote du budget principal pour l'année 2015</u>
<u>2015-21 : Vote du budget forêt pour l'année 2015</u>
<u>2015-22 : Vote du budget assainissement pour l'année 2015</u>
<u>2015-23 : Vote du budget eau pour l'année 2015</u>
<u>2015-24 : Vote des indemnités des élus pour 2015</u>

Sujets abordés :

Ca : France Alzheimer
Cb : Le point sur la préparation du vide grenier
Cc : Feuille d'informations municipales d'avril à préparer
Cd : Commission de pilotage des rythmes scolaires
Ce : Date de la prochaine réunion
Cf : Location salle des associations

Cg : Travaux Rue du Puy
Ch : Nouvelle Station d'épuration
Ci : Travaux d'eau Chemin du Château
Cj : ONF
Ck : Aménagement forêt Lusans